

Mme la Directrice Académique, Mmes et Mrs les membres de la CAPD,

Nous sommes réunis pour la dernière fois en CAPD «hors classe» puisque la loi dite «de modernisation de la Fonction publique» en a décidé ainsi. De moderne il n'y a que le mot. En effet, le SE-Unsa considère que la réduction à peau de chagrin des compétences de la CAP est un vrai recul pour nos collègues, pour le paritarisme de façon globale, et rien ne viendra ni remplacer ni atténuer cela.

Permettez-nous Mme la Directrice académique un petit retour en arrière. Jeudi 12 mars 2020, le Président Macron annonce la **fermeture des écoles et établissements** scolaires à compter du lundi qui suit. Les enseignant·e·s s'organisent en un temps record pour assurer la continuité pédagogique sans rupture pour leurs élèves. 13 avril 2020, le Président Macron annonce le déconfinement à compter du 11 mai avec la réouverture des écoles et établissements scolaires. 3 mai 2020, parution du protocole sanitaire qui régit les modalités de la réouverture des écoles et établissements scolaires. Les directeurs et directrices font face pour assurer la réouverture de leur école.

A partir du 14 mai, il a donc fallu accueillir plus d'élèves. Appliquer le principe du "retour à l'école même si c'est un petit peu d'école" n'est pas facile à mettre en place et à accepter pour beaucoup de parents ou de municipalités. Les directrices et directeurs se trouvent pris entre le marteau des annonces ministérielles et l'enclume du mécontentement des parents et des communes. Et depuis, les conditions d'accueil ont évolué. Les effectifs à ne pas dépasser dans chaque classe ont été supprimés. Pas un jour sans qu'un quotidien ne pose la question: "le protocole sanitaire sera-t-il supprimé dans les écoles?". L'inquiétude est forte dans les équipes et la fatigue aussi. Depuis 3 mois, tous les personnels sont sous pression, faisant tout leur possible pour répondre aux injonctions de nos gouvernants. Les annonces sont brutales, non préparées, les délais sont insoutenables.

Le mois de juin est toujours un mois chargé dans les écoles. Les équipes préparent la rentrée. Mais tout le monde sait que cette rentrée 2020 sera très particulière. La crise sanitaire ne doit pas laisser de séquelles dans la scolarité de nos enfants. Les personnels feront tout leur possible pour l'éviter mais pour cela ils ont besoin d'une fin d'année la plus sereine possible. Afin que tous puissent innover pédagogiquement face à cette crise qui aura creusé les inégalités entre les élèves; les enseignants en classe, les équipes des RASED, des circonscriptions et les IEN doivent pouvoir se mobiliser. Cela ne pourra être mené en parallèle avec une réflexion et une mise en place d'une nouvelle organisation tout aussi chronophage que les précédentes.

Le SE-Unsa demande à notre ministre l'ouverture d'une concertation sur la préparation de la rentrée à venir depuis des semaines.

La situation épidémique à la rentrée demeure inconnue, mais nous estimons qu'il faut se préparer dès maintenant à faire face à plusieurs scénarios. Cette préparation de rentrée doit donc se faire avant le début des vacances scolaires et prendre appui sur l'expérience des derniers mois, pour permettre aux personnels d'anticiper et aux collectivités de réaliser les aménagements nécessaires le cas échéant. Une préparation en catastrophe, la 2ème quinzaine d'août, sera préjudiciable pour le respect des congés des équipes et la réussite de nos élèves.

Ainsi, d'ici au 4 juillet notre École aura besoin de stabilité et d'accompagnement pour préparer au mieux une rentrée particulière dans des circonstances encore inconnues.

Nos collègues ont aussi besoin de sérénité. Ce ne sont pas les réponses de notre ministre sur la question des "enseignants décrocheurs" pendant le confinement qui vont apaiser la tension actuelle.

Entendre notre ministre répondre que "s'il n'y a aucun travail [...] ils peuvent être sanctionnés" ne surprend personne. Par contre cette réponse a de quoi inquiéter. Il ne faudrait pas qu'une suspicion généralisée de congés déguisés oblige nos collègues à réunir les preuves de leur travail en distanciel. Ils ont mieux à faire.

Parlons maintenant du **mouvement**. Le millésime 2020 s'annonçait chaotique du fait du contexte sanitaire inédit auquel s'ajoutent les élections municipales. Les faits ne contredisent pas cette prévision. Ainsi les conditions d'informations pour les collègues sont compliquées et le calendrier des opérations du mouvement est bouleversé.

Le dialogue social est « inter-rompu » : la circulaire mouvement ne fait plus l'objet de discussions et d'échanges avec l'administration puisqu'il n'y a plus de groupe de travail ni de CAPD mouvement. Nous avons déjà parlé en cette instance de la circulaire “puzzle” qui est désormais la nôtre. Le texte succinct et les nombreuses annexes n'abordent pas tous les cas de figure, en particulier pour les bonifications concernant les mesures de carte sur des postes à exigences particulières.

Mais cette année, la coupe est pleine : vous décidez d'appliquer une directive ministérielle pour le moins contestable et sans en avoir informé les collègues. Du 1er septembre au 31 août, on ne compte plus 1 an de service effectif mais 1 an moins 1 jour. A 1 jour près, les collègues perdent le bénéfice possible d'une bonification. Par exemple, des collègues pensaient avoir cumulé 3 ans de stabilité sur poste et enfin obtenir 3 points de bonification, mais ils constatent qu'il n'en est rien. Les vœux des collègues concernés auraient été tout autres. Comment expliquer que la règle du jeu change alors que la partie est déjà lancée ? C'est très pénalisant. Pour le SE-Unsa 21, l'esprit de la date d'observation au 31/08 est bien de prendre en compte une année pleine. Une année scolaire débute le 1er septembre et se termine bien le 31 août. Ce changement de règle de calcul aura forcément une incidence sur l'issue du mouvement pour de nombreux collègues, sans compter le sentiment d'être

floué-e au dernier moment dans une période de crise sanitaire où tout le monde est à bout. Certains collègues sont même doublement pénalisés. En effet, une collègue perd 10 pts de bonification : 3 points de stabilité dans le poste et 7 points de postes à valoriser. Elle s'était engagée en connaissance de cause sur des règles établies depuis de nombreuses années. Elle est totalement désabusée. Nous ne pouvons accepter ce retournement de situation et demandons le maintien des règles en vigueur dans notre département. Depuis l'instauration de ce nouveau mouvement avec un algorithme censé « satisfaire l'agent », les collègues se sentent « gérés » par l'Ordinateur. Nous sommes entrés dans une ère de plus en plus déshumanisée. La défiance des collègues vis-à-vis de l'institution « Éducation Nationale » s'installe.

Le SE-Unsa demande que les règles ne soient pas changées afin de ne pas pénaliser les collègues.

Le SE-Unsa demande un retour à une circulaire véritablement rédigée.

Nous avons découvert des changements de règles “au fil de l'eau”, sans information. Citons par exemple : la situation des collègues dont le poste a fermé puis rouvert et enfin pérennisé, des changements dans les courriers de mesure de cartes scolaires et l'attribution des bonifications, un changement dans les conditions d'attribution de la bonification “rapprochement de conjoint” pour les stagiaires...

Il en résulte un constat flagrant... Se passer de discussion, de concertation avec les organisations syndicales aboutit à des dysfonctionnements. Davantage de

dialogue social en amont sur les questions du mouvement permettrait de limiter les problèmes et d'éviter ce genre de situations tant pour les collègues que pour vos services.

Autre point concernant le mouvement, les bonifications handicap. Cette année les collègues concernés ont découvert dans le dernier accusé de réception s'ils avaient obtenu ou non cette bonification. Il n'ont jamais été informés explicitement de l'issue de leur demande. Ils n'ont eu ni retour du médecin comme cela se faisait les années précédentes ni de votre part. Découvrir les choses de cette façon est vécu comme une violence et un manque de considération. Par ailleurs, nous avons des interrogations quant aux décisions prises pour ces collègues. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité en discuter lors des questions diverses.

Venons-en maintenant au sujet qui nous réunit aujourd'hui : l'avancement à la **Hors-classe**. Enfin le taux de promotion à la hors classe des professeurs des écoles est aligné sur celui des corps du second degré. Le SE-Unsa, qui demandait cette augmentation du ratio depuis très longtemps au ministère, se félicite de cette avancée. L'Unsa, signataire du protocole PPCR\* avait obtenu cette garantie de montée en charge pour les professeurs des écoles, c'est dorénavant une réalité qui va offrir de réelles perspectives de carrière à tous les personnels. C'est une bonne nouvelle qui n'empêchera pas le SE-Unsa de continuer à demander des améliorations sur les conditions d'accès à la hors classe : une augmentation du taux de promus et la possibilité d'obtenir une révision d'appréciation pour les collègues qui n'ont pas eu de troisième rendez-

vous de carrière. A ce jour, certains collègues vivent encore comme une injustice cet avis qui ne reflète pas toujours la réalité de leur pratique.

En conclusion, Madame la Directrice académique, le SE-Unsa21 tient à vous signifier que nos collègues arrivent au bout de leurs réserves car ils ont donné leur maximum pour s'adapter à ce contexte inédit. Et face à des règles contestables et déconnectées de la réalité des personnels, ils se sentent de surcroît impuissants et désabusés.